



OÙ PLACER LES CONCOURS ENSEIGNANTS ?

Le ministre a remis des sous dans la machine en indiquant qu'il fallait changer la place du concours. Est-ce bien nécessaire ?

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

Suite à la déclaration de Jean-Michel BLANQUER devant la représentation nationale, le concours va devoir passer en fin de M2 à l'horizon 2021. C'est sa « vocation », selon le

ministre. Le SNALC en a été fort surpris, car nous nous trouvons dans une séquence de travail constructive avec la DGRH⁽¹⁾ sur la formation initiale, avec des améliorations significatives : taux minimum imposé de formateurs en service partagé dans les ESPE (au moins 1/3) et cadrage national

des contenus de la formation. Pourquoi donc rouvrir le dossier de la place du concours ?

Pour le moment, rien n'est arrêté au ministère, qui nous a néanmoins présenté les pistes suivantes :

- aucune remise en question des concours (dont l'agrégation) ;
- épreuves en fin de M2 ;
- contenus « plus professionnels » des épreuves ;
- éviter de « faire bachoter » les étudiants.

Le SNALC a signifié qu'il n'était pas demandeur d'une modification de la place du concours et que le bachotage concernait surtout les épreuves dites « professionnelles », généralement très déconnectées de la réalité de l'acte d'enseigner à des élèves non virtuels. Nous sommes attachés à ce que le concours certifie la maîtrise dis-

ciplinaire, tant dans le primaire que dans le secondaire. Nous sommes opposés à une entrée plus tardive dans le métier, qui réduira encore le vivier de recrutement. Enfin, l'argument selon lequel l'année de M1 est trop chargée se retourne assez vite contre lui : on risque de voir une année de M2 où il faudra préparer le concours, obtenir le master pour beaucoup de collègues... et possiblement enseigner à temps partiel en tant que contractuel !

Les échanges vont se poursuivre, mais on admirera à quel point le ministère parvient à gâcher des mesures améliorant la formation par un énième coup de com', qui oblige à tout remettre à plat pour, *in fine*, suivre une idéologie que l'on ne connaît que trop bien... L'idéologie selon laquelle la maîtrise disciplinaire est secondaire devant la « posture d'enseignant », évaluée par des épreuves bidon valorisant le conformisme à une unique façon d'enseigner. ■

(1) DGRH : Direction Générale des Ressources Humaines

PARCOURSUP : DES CHANGEMENTS POUR CETTE ANNÉE

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

Un certain nombre de modifications à Parcoursup ont été présentées au Conseil Supérieur de l'Éducation du 11 mars dernier. La SNALC a dénoncé le calendrier de consultation, qui empêche les organisations de pouvoir mesurer la portée de ces changements.

La plupart des évolutions sont là pour tenir compte de l'entrée de formations nouvelles sur la plateforme Parcoursup et du bilan de la procédure 2018 :

- affichage sur la plateforme des critères généraux d'examen des vœux pour tous les établissements participant à la procédure Parcoursup ;
- définition, pour tenir compte de l'intégration sur la plateforme Parcoursup de nouvelles formations ne relevant pas des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des modalités par lesquelles seront fixés les

capacités d'accueil et les pourcentages minimum de lycéens boursiers dans les formations, ainsi que les modalités par lesquelles seront associés les établissements dispensant ces formations aux commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) ;

- établissement de règles spécifiques applicables pour la formulation des vœux dans les instituts de formation en soins infirmiers et dans les établissements de formation en travail social ;
- mise en place de points d'étape de confirmation des vœux et de choix d'inscription prévus pour assurer une procédure 2019 raccourcie et rythmée ;
- mise en cohérence des calendriers d'inscription administrative définies par les responsables



d'établissement présents sur Parcoursup avec le calendrier de la procédure, tel que revu pour assurer une « procédure accélérée » ;

- modification des modalités du dispositif meilleurs bacheliers afin qu'il soit tenu compte dans ce dispositif des résultats du baccalauréat lorsque, sur une même liste d'attente, plusieurs candidats peuvent se prévaloir de cette qualité.

Le SNALC fait un bilan nuancé de Parcoursup, qui n'a pas plus mal fonctionné qu'APB lors de son année test. Des évolutions sont nécessaires, notamment pour répondre au stress engendré par le fonctionnement de la procédure. Nous regrettons vivement que les organisations représentatives ne soient pas tenues au courant plus tôt ou encore que le calendrier de la procédure de cette année ne leur ait même pas été communiqué. ■